



Offre tuteur moral



Cellule partenaires accès aux droits - 14 février 2025



SOMMAIRE



Contexte

Caf e la Charent Maritime

- Connexion à l'espace tuteurs
- Accès au compte du protégé
- Les fonctionnalités de l'offre pour les tutelles, curatelles renforcées et jugement d'habilitation familiale
- Les fonctionnalités pour les autres mesures de protection
- Pour en savoir plus ...





Contexte

Le Portail Mon Compte Partenaire constitue un point d'entrée unique à partir duquel les partenaires ont accès à un « Bouquet de services » en relation avec leurs missions et leurs actions communes avec les Caf.

Mon Compte Partenaire propose une nouvelle offre de service "Espace tuteur » afin de permettre aux professionnels titulaires d'une mesure de protection des majeurs et de l'enfance habilités (tuteurs moraux disposant d'un SIRET), de consulter le dossier allocataire de leurs protégés quels que soient leurs départements de résidence.

Le tuteur moral peut également effectuer certaines démarches en ligne en leurs noms en fonction de la nature de la mesure de protection prononcée.

Une offre similaire existe depuis novembre 2022 pour les tuteurs physiques





Contexte

L'offre à destination des tuteurs moraux est constituée par :

- Une authentification en propre = création et connexion à un compte « tuteur moral » via Mon Compte Partenaires
- Un tableau de bord permettant de rechercher un protégé, d'en ajouter un, de visualiser les données liées à la mesure de ce protégé, d'être alerté en cas de fin de mesure dans les 3 mois
- Un accès direct au compte de l'usager sans utiliser ses identifiants de connexion pour consulter et réaliser certaines démarches





Les tuteurs bénéficiant d'un accès au service CDAP au titre du profil T9 conservent les **mêmes identifiants de connexion**, ce qui leur permet d'accéder à l'Espace Tuteur dès sa mise en service.

A condition que les administrateurs du compte MCP aient créé un groupe « Offre tuteur », lui aient donné l'habilitation « espace tuteurs » et rattaché l'ensemble des utilisateurs.

Dès lors, le service CDAP n'est plus accessible.





- Les tuteurs n'ayant pas encore accès au portail Mon Compte Partenaire doivent suivre le process de conventionnement avec la Caf par la signature :
 - d'une convention d'accès qui définit les missions, les conditions d'exercice et d'administration des habilitations
 - d'un contrat de service qui précise les engagements de services
 - d'un bulletin d'adhésion spécifique décrivant les modalités d'accès à l'espace tuteurs

GuidePartenaireHabilitations.MCP.Version.AOUT2021.pdf





Mon Compte Partenaire est accessible directement sur le caf.fr par la rubrique « Professionnels »







Dès lors qu'il est connecté, l'utilisateur accède à une page de bienvenue sur laquelle il retrouve la date et l'heure de connexion, un accès au service pour lequel il est habilité et un accès direct à son profil. Pour accéder à son tableau de bord, il clique sur « espace tuteur »

ALLOCATAIRES PROFESSIO	DNNELS		M Accessibilité
	PARTENAIRE		
BIENVENUE	Accueil / Bienvenue	Paul Pierre. Dernie	ère connexion le 07/02/2024 à 10h29
ESPACE TUTEUR	PIERRE PAUL		
RÈGLES D'USAGE	ESPACE TUTEUR Consulter et mettre à jour les dossiers de vos protégés.	MON PROFIL Consulter et modifier les informations de votre profil Mon Compte Partenaire.	

Bouton de déconnexion Déconnexion automatique au bout de 30 mn d'inactivité sur l'applicatif





L'écran d'accueil permet de rechercher ou d'ajouter un protégé

Caf.fr MON COMPT	E PARTENAIRE AILLEUR					
BIENVENUE	Accueil / Espace tuteur					
MON PROFIL						
RÉGLES D'USAGE	VOTRE RECHERCHE	MES INFORMATIONS				
	Rechercher votre protégé Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire. Département Caf 44 20 441 - Caf de Loire-Atlantique NIR	UDAF de Adresse mail : udaf.tutmoraux@yopmail.com ? Un nouveau protégé ?				
	Nom de l'allocataire Prénom (facultatif) Prénom	Alouter un protégé				
	Rafraicher Rechercher	Ajoutes un protege				

Cette adresse sera utilisée pour l'envoi des AR des démarches réalisées pour le compte du protégé





Le résultat de la recherche :

VOTRE PROTEGE	
DAMANDUL CATHERINE	
Le jugement de tutelle arrive à son terme.	
Transmettre une décision @ 6	
Informations bancaires	
Intitulé du compte :	
DAN	
7 IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX	
BIC : CCOPFRPP	
Transmettre un nouveau RIB	
Vous pouvez consulter le dossier de votre protégé	Accéder au
	dossier

Après avoir cliqué sur « Rechercher », le tuteur peut :

- Visualiser les nom et prénom du protégé
- Transmettre une nouvelle décision ou de nouvelles coordonnées bancaires
- Visualiser les coordonnées bancaires sur lesquelles sont versées les prestations du protégé
- Être alerté sur le terme de la mesure de protection dans les 3 mois à venir
- Accéder au dossier du protégé sur son compte





Accès au compte allocataire du protégé

Cliquer sur le bouton « Accéder au dossier », le dossier du protégé s'ouvre côté Mon Compte Allocataire.

Même offre que pour le tuteur physique.

La rubrique « votre protégé » permet d'accéder à son dossier et aux procédures de transmission de décision et/ou de RIB.





Offre tuteurs moraux Tutelles Curatelles renforcées Jugement habilitation familiale

Les personnes protégées par ces mesures ne sont pas autorisées à agir sur leur propre dossier





Démarches accessibles aux tuteurs moraux

Le tuteur moral 4 accède à toutes les fonctionnalités depuis le tableau de bord du protégé, par exemple aux alertes qui sont contextualisées en mode tuteur

Il peut :

- Visualiser les informations concernant le protégé
- > Effectuer des démarches en son nom et accéder à certaines téléprocédures :
- Transmettre un jugement de tutelle
- Mettre à jour les données bancaires
- Ajouter un protégé dans son portefeuille et transmettre les justificatifs attendus par la Caf
- Déclarer les ressources annuelles
- Faire une déclaration trimestrielle pour l'allocation adulte handicapé
- Procéder aux changements de situation (professionnelle, familiale, enfants) changement d'adresse, sauf changement de coordonnées de contact de l'allocataire







Démarches accessibles aux tuteurs moraux

Suite des démarches possibles :

- Demande d'AL location
- Demande de CMG emploi direct
- Demande de CMG structure
- Déclaration de ressources trimestrielles AL
- Demande d'AJPA

Le tuteur peut également suivre ses démarches.

L'accusé de réception des démarches est adressé au tuteur moral

Le nom de l'organisme de tutelle est mentionné sur le doc en PDF et sur la pièce à destination de la Caf

A COMPTER DE MARS 2025 / Déclaration de ressources trimestrielles RSA/PPA



Le protégé se connecte avec son NIR et son mot de passe et accède à des fonctionnalités retreintes Il n'a pas accès aux alertes et à « Suivre mes démarches »

Il ne peut que consulter ses ressources : annuelles, trimestrielles et ressources aide au logement. Pas de modification possible

Allocataires	• O Version contrasté						caf•fr	Allocataires	- D Version contrast	te		
Actualités	Aides et démarches	Ma Caf Len	nagazine Vies de Famille				Accueil	Actualités	Aides et démarches	Ma Caf	Le magazine Vies de Famille	
lon compte							Accuel > N	Aon compte > 1	Mes ressources			
		BENJA	MIN VERVAT							М	IES RESSOURCES	1
		MES PAIEMENTS ET MES DROIT	ROITS		MON PROFIL				0	YING II TED	1	
		5	on dernier paiement	Mes paiements et droits	>	Je suis isolé depuis le 4 juillet 2010. Jai une activité salariée depuis le 5				~	UNSULIEN	
			25.73 €	Mes attestations	>	septembre 2009.				M	les ressources annuelles	Cor
			Voir le détail >	Mes ressources	>	4E ETAGE BATIMENT C4 RESIDENCE SAINT						
		Mon quoti	ent familial ①: 28	6 6		GEORGES 59 ALLEE DU QUEYRAS				м	les ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité	Cor
		1	Télécharger ma dernière	Télécharger mon rele	vê de	34070 MONTPELLIER FRANCE						
		LUCC DO	AADOLIES			Mon adresse courriel : à renseigner Mon téléphone : à renseigner				3.6	les ressources trimestrielles Aah	Cor
		MES DE	MANURES		^	Consulter ou modifier						
			•	×						м	fes ressources Aide au logement	Con
			⊂ ́©	€.		Resolut d'aide au de conseils					3	
						concernant vos allocations.						
			un changement	Semuler ou demander une prestation		Contacter ma Caf	pouvez not	us contacte	ar	N	lous sommes toujours joignables	
		LACAF	MINFORME		^							



Les autres mesures de protection

Mesure judiciaire d'aide à l'accompagnement du budget familial Mesure d'accompagnement social personnalisé Mesure d'accompagnement judiciaire



Les tuteurs moraux peuvent consulter le dossier des protégés mais ne peuvent pas réaliser de démarches en leurs noms





CLE OUT ILIN

Les alertes ne sont pas cliquables, le tuteur les voit mais ne peut y répondre







Le tuteur ne peut pas déclarer les ressources de son protégé. Il peut simplement les consulter. Il ne peut pas non plus transmettre de document.

ır	Allocataires	Version contrast	ée		Ø Ma Caf - 45	Courriers	Ŷ	() Déconnexion	Q
Accueil	Actualités	Aides et démarches	Ma Caf	Le magazine Vies de Famille				Reven l'espace t	ir à tuteur
Accueil >	Mon compte >	Mes ressources						-	-
		MES RESS	OURCES	5					
5 au		Votre mesure de Seul l'allocataire	e protection n e peut réaliser	e vous permet pas de déclarer les ressources de votre Protégé. cette démarche.					
		CONSULTER							
		Mes ressources a	nnuelles		Consulter				
		Mes ressources tr	imestrielles R	tsa et Prime d'activité	Consulter				
		Mes ressources tr	imestrielles A	lah	Consulter				
		Mes ressources A	ide au logeme	ent	Consulter				





Si le tuteur moral souhaite transmettre un document, une fenêtre pop-up l'informe que cette démarche ne peut être réalisée que par l'allocataire.







Offre tuteur moral autres mesures





Côté protégé

Le protégé accède à l'ensemble des fonctionnalités du caf.fr via son tableau de bord. Toutes les alertes sont cliquables, et il accède aux téléprocédures

Le protégé accède à la consultation et aux déclarations des ressources





Pour en savoir plus RDV sur le caf.fr

CAF - Du nouveau pour les tuteurs moraux

- L'article de Vies de famille "<u>Le tuteur, un rôle aux multiples</u> responsabilités
- L'article du le caf.fr "<u>Besoin d'aide pour nos services en ligne ?</u>"
 Mon Compte Partenaire Portail Tuteur Moral <u>le guide des</u> <u>utilisateurs</u>